

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Octobre 1874.

Bulletin politique.

Nos lecteurs connaissent tous, à cette heure, la Note comminatoire que le gouvernement espagnol vient d'adresser au gouvernement français.

Les faits sont faux pour la plupart, d'autres ne sont pas sérieux, toutes les accusations formulées contre nous ne reposent sur rien. En temps ordinaire, aucun gouvernement n'eût osé signer une pareille communication diplomatique, et aucun gouvernement ne l'eût acceptée. Aujourd'hui, c'est précisément parce que cette Note ne présente rien de sérieux qu'elle a pour nous une incontestable gravité. On n'accuse sans motif que lorsqu'on veut chercher une querelle.

Le maréchal Serrano, qui ne peut pas même venir à bout des carlistes, ne tient évidemment à la France un pareil langage que parce qu'il se sent appuyé par une puissance étrangère, et cette puissance, tout le monde la devine, c'est l'Allemagne. L'Espagne a tenu la plume et l'Allemagne sans doute a dicté.

Personne ne s'y trompera ; car personne n'ignore que c'est par les télégrammes de Berlin et par les journaux allemands que l'Europe a appris l'existence de la Note espagnole. Notre gouvernement en prenait à peine connaissance que la nouvelle partait de l'Allemagne. Il y a donc connivence ou du moins entente entre Berlin et Madrid pour créer à la France, qui ne demande et ne veut que la paix, de nouvelles difficultés.

C'est bien de parti pris qu'on nous cherche querelle ; car pas un fait sérieux n'est allégué, car toutes les accusations de la Note sont erronées ; et, comme nous venons de le dire, le mal-fondé des imputations qu'elle contient doit la rendre plus grave à nos yeux.

Ce mal-fondé est facile à démontrer. La Note ne se borne pas à accuser le gouvernement actuel ; elle accuse encore le gouvernement de M. Thiers, le gouvernement de la Défense nationale, et même le gouvernement de Napoléon III.

A qui fera-t-on croire que M. Thiers a été favorable aux carlistes ? A qui fera-t-on croire que la Défense nationale, assez occupée en France par la guerre, soit allée chercher au delà des Pyrénées de nouvelles complications ? A qui fera-t-on croire, enfin, que l'empereur, notoirement favorable au prince Alphonse, ait prêté les mains à la restauration de don Carlos ?

Si sous tous ces régimes, comme aujourd'hui, la frontière d'Espagne est restée ouverte à la contrebande de guerre, la persistance du même fait, quel que soit le gouvernement, prouve qu'il est indépendant de chaque gouvernement et tient à la nature des lieux ou à des circonstances particulières. Puisque aucun des gouvernements de la France, quelle que fût sa politique, n'a pu empêcher la contrebande de guerre, c'est que la frontière est mal gardée, non pas par la France, mais par l'Espagne. Est-ce notre faute à nous si M. Serrano ne peut surveiller les hardis muletiers des Pyrénées ?

D'ailleurs, ce n'est pas là que se fait la véritable contrebande de guerre. Il faut être de bonne foi et reconnaître ce qui se

passé dans cette lutte de Serrano contre les carlistes.

Non, ce n'est point par les Pyrénées que les carlistes reçoivent leurs secours en armes et en munitions, — c'est par la mer. Or, la mer est à tout le monde. D'après le droit international maritime, chaque Etat ne peut exercer son droit de police à plus de trois milles en mer. Passé cette distance, un vaisseau n'est plus dans les eaux françaises, et ne peut donc être arrêté par nos gardes côtes.

Nul n'ignore, et le gouvernement espagnol moins que personne, que la contrebande de guerre est faite par des bâtiments anglais, ou américains, et même, dit-on, quelquefois par des bâtiments allemands. Pour quelques kilogrammes de poudre qui passent par les Pyrénées, il arrive par mer des canons, des fusils, des armes blanches et des milliers de cartouches.

Pourquoi le gouvernement espagnol n'adresse-t-il pas ses Notes à Londres et à New-York, au lieu de les adresser à la France, qui n'en peut mais ?

La réponse est facile. Londres et New-York pourraient bien se moquer des Notes de M. Serrano.

On pourrait lui dire que c'est à l'Espagne à garder ses côtes, et non à la France. On pourrait lui demander pourquoi M. Topete, son amiral, reste inactif en présence des bâtiments étrangers qui débarquent des armes, et pourquoi il garde son commandement quand il refuse d'obéir à M. Serrano ? On pourrait lui rappeler que les débarquements ont lieu pendant que les marins espagnols donnent à Bilbao une fête aux marins prussiens ! — Est-ce à nous, franchement, à garder les côtes d'Espagne pendant que ses officiers de marine boivent le champagne avec les officiers allemands ?

Il y a un témoignage non suspect que nous tenons à relever.

On connaît le *Journal de Genève*. On sait que cette feuille, non-seulement n'est pas favorable à la France, mais que pendant la guerre elle ne cachait pas ses sympathies pour la Prusse. Eh bien ! à cette heure, c'est elle qui prend notre défense dans cette question d'Espagne. Ses correspondants, qui suivent les opérations de la guerre contre les carlistes, sont obligés d'ouvrir les yeux à l'évidence ; ils reconnaissent que la France observe la plus scrupuleuse neutralité et que c'est par la mer que les carlistes reçoivent leurs approvisionnements.

Le mal-fondé des faits est donc plus que démontré pour tous ceux qui voudront les voir avec bonne foi.

Mais, hélas ! telle n'est point la question pour nous ! Il ne s'agit point de réfuter des faits qui sont mensongers, il s'agit de savoir si nous sommes en présence d'un parti pris d'hostilité qui se doit manifester par tous les moyens possibles.

La situation est grave, on ne peut se le dissimuler. Mais il reste un moyen que notre gouvernement emploiera sans doute, c'est de parler avec une entière franchise, c'est de répondre à la Note, à la face de l'Europe, en démontrant, ce qui sera facile, l'absurdité des imputations. Il est impossible que la vérité ait perdu son empire et qu'une attitude loyale et franche ne fasse pas taire les outrecuidantes réclamations de l'Espagne, qui ne sont fondées sur rien.

Chronique générale.

On corrige, au ministère des affaires étrangères, les épreuves du *Livre jaune*. Le

Livre jaune sera distribué aux députés à la réouverture de la session.

Il contiendra :

Les dépêches échangées entre les cabinets de Versailles et de Madrid, sur la reconnaissance du gouvernement espagnol ;

Les télégrammes échangés entre la France et les Etats-Unis pour la révision du traité postal ;

Les dépêches échangées entre les gouvernements français et de Saint-Petersbourg sur la révision du traité télégraphique ;

Les dépêches échangées entre le Brésil, au sujet de l'affaire Prien.

* *

Nous croyons pouvoir affirmer, sur des renseignements puisés à bonne source, qu'il n'y a rien de fondé dans les bruits répandus au sujet d'arrangements pris avec le Saint-Siège d'une part, et, de l'autre, avec le gouvernement italien, par suite du rappel de l'*Orénoque* et de l'emploi donné au *Kléber*.

Le gouvernement italien a obtenu ce qu'il voulait, ainsi que son puissant allié, par le rappel de l'*Orénoque*. Il n'a pas à s'occuper de savoir si le *Kléber* ou tout autre de nos navires stationne dans un des ports français de la Méditerranée. Pour lui, ce fait, qui n'a rien de sérieux, ne compte pas.

Quant au Saint-Siège, il n'a, certainement, rien demandé et il n'est entré, on peut l'affirmer, dans aucune négociation ou combinaison à propos du *Kléber*. Que ce bâtiment se tienne à Bastia, Ajaccio, Toulon ou ailleurs, cela lui importe fort peu. En dépit de ce qu'a pu dire M. de Corcelle, la mission du *Kléber* n'existe pas.

L'*Orénoque* à Civita-Vecchia représentait un dernier effort de la France en faveur du Saint-Siège : c'était non pas une protection, mais un acte de respect de la fille aînée de l'Eglise voulant rester dans son rôle. Le *Kléber*, quel que soit le lieu où il brûlera son charbon, ne représentera rien.

* *

Les dépêches et correspondances adressées aux journaux anglais à propos de l'affaire d'Arnim admettent unanimement que l'origine de la querelle entre l'ancien ambassadeur de Frédéric-Guillaume et le chancelier de l'empire d'Allemagne consiste en ce que le premier redoutait de voir la République se consolider en France, au lieu que le second repoussait énergiquement l'idée d'une restauration de la monarchie traditionnelle, par la raison que ce principe de gouvernement pouvait rendre à notre pays la prospérité et l'influence perdues.

Il restera acquis à l'histoire que la troisième République française a eu pour patron S. A. le prince de Bismark.

* *

Une parole d'un candidat au conseil général a piqué au vif le *Rappel*. En s'adressant à ses électeurs ruraux, il disait :

« La République a toujours profité aux intrigants et aux bavards des grandes villes, sans avoir jamais apporté à vos campagnes autre chose que l'inquiétude, la souffrance et la ruine. »

Le *Rappel* s'indigne, se récrie, objurgue le malencontreux candidat, prend à témoin l'histoire et cite M. Louis Blanc (!). Que n'interroge-t-il plutôt la campagne ? Aux champs, d'un bout de la France à l'autre, République est synonyme de misère. Le paysan est la grande victime des révolu-

tions ; aussi est-il plus conservateur que l'ouvrier des villes.

Un candidat ne peut mieux réussir auprès des braves électeurs campagnards qu'en leur parlant des maux de la République ; mais ceux-ci se dégoûtent à la longue de voter et laissent les turbulents et les déclassés des villes faire nombre au scrutin. Viennent des élections générales ou un plébiscite, et le *Rappel* verra si la campagne est républicaine.

Les succès apparents du jour l'aveuglent ; ils n'ont rien de sérieux. La conscience nationale aussi bien que l'intérêt proteste contre la République. Le suffrage universel, inventé par les républicains, a été le premier à se retourner contre eux. Une première fois il nous a valu l'Empire, et la chose la plus à craindre en ce moment est qu'il nous le ramène par horreur de la République.

Le pays peut se laisser dominer dans un temps de surprise par un Gambetta ou quelque autre intrigant et bavard de grande ville ; mais, rendu à lui-même, il repousse bientôt le gouvernement néfaste et grotesque des charlatans républicains.

* *

Le Nord fait remarquer que c'est de Berlin qu'est venue la première nouvelle de la Note espagnole. Ce sont des feuilles allemandes notoirement officieuses, la *Gazette d'Augsbourg*, la *Gazette de Cologne*, qui en ont annoncé l'envoi avant même, dit le Nord, qu'elle ne fût faite : d'où il est permis de conclure, ajoute-t-il, « que si le gouvernement allemand n'a pas inspiré cette démarche au ministère espagnol, il en a eu connaissance dès l'origine et il l'a approuvée, au moins tacitement ; il n'est pas admissible, en effet, que, devant une désapprobation du prince de Bismark, le gouvernement du maréchal Serrano eût passé outre. »

* *

En tête d'un troisième ou quatrième article d'une étude de M. Victor Hugo sur ses fils, étude que le *Rappel* trouve sublime, se lit cette tirade dans le dernier genre amphigourique et apophthegmatique de M. Hugo :

« Hélas ! on rêvait l'apothéose, on a le pilori. La patrie a été foulée aux pieds par cette sauvage, la guerre étrangère, et par cette folle, la guerre civile ; l'une a essayé d'assassiner la civilisation et de supprimer le chef-lieu du monde ; l'autre a brûlé les deux crèches sacrées de la Révolution, les Tuileries, nid de la Convention, l'Hôtel-de-Ville, nid de la Commune. On a profité de la présence des Prussiens pour jeter bas la colonne d'Iéna. On leur a ajouté cette joie. On a tué des vieillards, on a tué des femmes, on a tué des petits enfants. On a été des gens ivres qui ne savent ce qu'ils font. On a creusé des fosses immenses où l'on a enterré pêle-mêle, et à demi morts, le juste et l'injuste, le faux et le vrai, le bien et le mal. On a voulu abattre cette géante, Paris, on a voulu ressusciter ce fantôme, Versailles. »

Est-ce la condamnation de la guerre civile dont le *Rappel* était à Paris un des chauds partisans ? N'est-ce qu'une simple antithèse dans laquelle M. Hugo confond vainqueurs et vaincus, comme auteur de la même œuvre ? Il serait curieux d'avoir enfin, en bon et clair français, l'opinion des radicaux et particulièrement des rédacteurs du *Rappel* (les mêmes que ceux de 1871) sur la Com-

mune. Anonymes quand ils soutenaient l'insurrection, ils sont muets quand on les interroge sur ses crimes.

* *

Dans l'une de ses premières séances, l'Académie des sciences s'occupera de réorganiser la commission formée en 1870 pour suivre les travaux d'étude du projet de construction d'un chemin de fer à ciel ouvert, qui réunira la France à l'Angleterre.

* *

Lundi dernier, la 3^e batterie du 3^e régiment d'artillerie, forte de 3 officiers, 120 hommes et 100 chevaux, est partie de Castres pour Montlouis, frontière d'Espagne.

* *

Le duc Robert de Parme, frère de M^{me} la duchesse de Madrid, vient d'arriver à Pau. Il a loué la villa de Rippert, située en face des Pyrénées, au milieu d'un grand parc qui renferme des serres magnifiques et des arbres de la plus grande beauté. Outre le duc de Parme, nous avons à Pau la duchesse de Madrid, les comtes de Bardi et de Barri, l'infant don Sébastien. On parle de l'arrivée probable du roi François II.

Tous ces Bourbons exilés viennent chercher un asile à l'ombre du berceau de leur aïeul.

* *

Un fait particulier a été signalé depuis quelques jours au cabinet d'un ministre. Depuis moins d'un an, il a été envoyé au gouvernement 145 demandes d'individus, réfugiés de la Commune à l'étranger, offrant leurs services à la préfecture de police.

COMMISSION DE PERMANENCE.

La séance de la commission de permanence a eu lieu avant-hier, sous la présidence de M. Martel.

Avant la lecture du procès-verbal, MM. les ministres Decazes, de Chabaud-Latour et de Cisse, demandent à être introduits. Cette demande est, à l'unanimité, agréée par la Commission.

M. de Mahy demande la parole et proteste contre le mot attribué à M. Tailhand, lequel, répondant à M. de Mahy, avait dit : « Je donne aux assertions de M. de Mahy le démenti le plus formel... »

M. de Chabaud-Latour, au nom de M. Tailhand, qui n'a pu se rendre au sein de la Commission, se joint à M. de Mahy pour demander la suppression au procès-verbal des mots dont s'est plaint l'honorable député. M. de Chabaud-Latour ajoute que son collègue a voulu seulement contester l'effet, mais sans opposer un démenti à M. de Mahy.

La Commission, à l'unanimité, admet la rectification demandée.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, a la parole pour une communication. Il explique son absence, à la dernière séance, par ce motif qu'il n'avait pas été prévenu qu'une question lui serait adressée. Le ministre des affaires étrangères donne des détails sur l'affaire Balisti. Quatre Français, sans papiers réguliers, ont été arrêtés dans un village espagnol, surpris par les carlistes, et ont été emprisonnés dans des conditions contraires à l'humanité. Les consuls français sont intervenus, et après des démarches actives, la liberté, provisoire d'abord, définitive ensuite, a été obtenue. Environ six semaines s'étaient écoulées. Durant ces diverses procédures, les Français rendus à la liberté avaient adressé leurs remerciements aux consuls français. M. Balisti a réclamé plus tard au sujet de sa valise et diverses autres objets disparus.

Il a sollicité une place du ministre de l'intérieur, et, ne l'ayant pas obtenue, M. Balisti a formulé vivement ses réclamations en juillet dernier. Fondées ou non, ces réclamations ont été transmises au gouvernement espagnol. Le ministre des affaires étrangères a fait son devoir, il n'y a donc rien à lui reprocher.

M. de la Boullerie fait remarquer qu'il a produit ces réclamations au moment où elles ont été faites.

M. Toupet des Vignes dit que ces détails ne regardent pas la Commission.

M. Decazes aborde ensuite la question de la note qui lui a été remise dernièrement par

l'ambassadeur d'Espagne et dont la presse s'entretient depuis plusieurs jours. Le gouvernement français avait fait une réponse détaillée et qui paraissait avoir obtenu l'approbation générale des gouvernements étrangers. M. l'ambassadeur d'Espagne a récemment reproduit des griefs annulés de longue date.

C'est une sorte de réplique à la réponse du ministre des affaires étrangères. Le ministre affirme qu'il a toujours fait son devoir, comme l'ont fait tous les gouvernements antérieurs, c'est-à-dire l'Empire, le gouvernement de la Défense nationale et le gouvernement de M. Thiers à l'égard de l'Espagne. Il faut donc ramener à de justes proportions l'effet qu'a pu produire cette note. Le memorandum espagnol n'a nullement la gravité que l'on suppose. La réponse du gouvernement français fera ressortir, une fois de plus, la loyauté et la correction d'attitude de la France dans ses relations avec l'Espagne.

M. de la Boullerie insiste sur les deux faits qu'il a déjà reprochés au gouvernement et il renouvelle ses protestations contre la politique suivie à l'égard de l'Espagne et contre le rappel de l'Orénoque.

M. le duc Decazes renouvelle l'assurance qu'il a agi conformément aux vrais intérêts et à la vraie dignité de la France dans les relations avec l'Italie et l'Espagne. Le Saint-Père lui-même n'a pas été de l'avis de M. de la Boullerie et il n'a pas trouvé que la France manquât envers lui de respect et de déférence.

M. de Cisse désire dire quelques mots relatifs à la loi sur les cadres de l'armée, dont le retard a été l'objet de diverses réclamations auprès des ministres. Il demande que le rapport de la Commission soit publié le plus tôt possible afin de se mettre d'accord, ou de formuler les quatre ou cinq amendements, auxquels la divergence d'opinion entre le gouvernement et la Commission pourra donner lieu.

M. de Mahy exprime le même avis. M. Toupet des Vignes fait observer que le général Charretton, rapporteur, absorbé par ses travaux d'inspection, n'a pas encore envoyé les épreuves du rapport.

M. le ministre ajoute qu'il déposera le jour même de la rentrée plusieurs projets accessoirs.

M. de Chabaud-Latour trouverait utile que la commission de l'armée fût révisée quelques jours avant la réunion de l'Assemblée.

M. de Cisse fait observer qu'il n'y a que trois ou quatre points de divergence.

M. Toupet des Vignes rappelle au ministre qu'il a promis de déposer un contre-projet.

M. le ministre répond que ce n'est pas un contre-projet, mais des amendements sur lesquels le ministre consultera les commandants de corps dans les premiers jours de novembre.

M. de Mahy remet au ministre une note affirmant que les instructions d'impartialité et de neutralité à Nice n'ont pas été suivies.

M. le ministre déclare que le gouvernement apprécie les services rendus par M. Médecin. Ce que le gouvernement veut avant tout, maintenir en dehors et au-dessus de toute discussion, c'est la nationalité française légitimement acquise du Comté de Nice.

Le ministre donne lecture de la réponse faite à M. Médecin et réitère l'assurance que le gouvernement gardera la neutralité et fera preuve de la plus grande impartialité dans la lutte électorale.

L'incident est clos.

M. Tirard rappelle les mesures rigoureuses appliquées aux journaux et les procédés employés dans les élections par des agents de l'administration.

Le ministre répond qu'il croit n'avoir pas porté atteinte à la liberté de la presse. La presse est soumise à un régime exceptionnel.

A 4 heures, la séance est levée.

Etranger.

ESPAGNE.

On écrit du quartier général d'Estella, le 11 octobre :

Le général La Serna, après avoir relevé le moral de ses troupes en leur promettant la continuation de la solde à quatre réaux par jour, s'est présenté le 9 octobre, à la tête de 20,000 hommes, devant La Guardia, dont les fortifications avaient été démantelées par les

carlistes, qui l'occupaient au nombre de 3,000 hommes placés sous le commandement du général Alvarès.

La bataille commencée à six heures du matin a duré jusqu'à quatre heures du soir, et s'est terminée par la retraite de la colonne carliste, qui, pendant ces dix heures de combat, a fait payer cher à La Serna une position qu'elle ne voulait point conserver, puisqu'elle en avait rasé les murs.

Malgré la grande disproportion qui existait entre les combattants, les carlistes n'ont laissé aux républicains ni un prisonnier, ni un blessé, et leurs pertes n'atteignent pas le chiffre de cent hommes hors de combat. Le général Alvarès, qui pour cause de santé avait obtenu du roi un congé, n'a pas voulu laisser à un autre la responsabilité d'un échec assuré et a dirigé lui-même la défense.

Moriones, laissant à Tafalla une garnison suffisante pour garder cette ville, s'est transporté à Lerin avec 12,000 hommes. Lerin est situé à quatre lieues en avant et à la gauche d'Estella, tandis que Los Arcos se trouve à droite, à peu près à la même distance, sur le chemin que doit suivre La Serna pour attaquer cette ville. Le mouvement de Moriones et la prise de La Guardia feraient augurer une très-prochaine bataille dans les champs de Allo, Dicastillo et Montejurra, plusieurs fois témoins des victoires de l'armée royale. Don Carlos et son chef d'état-major général viennent de rentrer à Estella avec la majeure partie des forces qui se trouvaient au Carascal.

On prétend que l'armée républicaine du Nord a reçu des renforts et qu'elle compte en ce moment 50,000 hommes environ. C'est le chiffre dont disposait Concha alors que les carlistes n'avaient pas d'artillerie.

L'agence carliste communique les dépêches suivantes :

Bayonne, 14, 4 h. soir.

(Officiel.) — L'attaque du fort de Bébobie n'avait d'autre but que de faciliter le débarquement de six canons Krupp et 3,000 fusils, qui vient de s'opérer, malgré les flottes espagnole et prussienne, aussi heureusement que les précédents.

Les républicains en ont profité pour assassiner les carlistes blessés et brûler, non-seulement les maisons qui entourent le fort, mais toutes celles qui se trouvent sur la route d'Irun à Bébobie.

LL. AA. les comtes de Bardi et de Barri, frères de la reine dona Margarita, sont rentrés en Espagne mettre cette fois leur épée au service du roi.

Elizondo, 13 octobre, 3 h. soir.

On calomnie la junte et les bataillons de Biscaye en annonçant à Santander qu'ils ont fait leur soumission aux républicains. Le dévouement de cette seigneurie à la légitimité est aussi enthousiaste que celui de ses sœurs.

Santander paraît avoir, du reste, le monopole des gros canards, car c'est également de là et par voie anglaise qu'on lançait, la semaine dernière, la nouvelle de la mort de don Carlos.

On fait injure au chevaleresque maréchal Elio en supposant qu'il refuse le commandement de l'armée carliste à cause des actes de vandalisme des volontaires. — Nous nions ces actes, et mettons nos ennemis au défi de préciser les lieux et les victimes. — Ajoutons que, dans l'armée carliste, l'obéissance des généraux est aussi absolue que celle des simples soldats.

RUSSIE.

La Russie vient de prendre des résolutions qui semblent répondre à la nouvelle création prussienne d'un landsturn. Le ministre de la guerre russe a signé cinq décrets qui changent complètement les règles existantes pour la mobilisation de l'armée et la formation des corps de réserve.

AUTRICHE.

Le Standard, de Londres, publie le télégramme suivant de Vienne, à la date du 13 octobre :

On annonce la conversion au catholicisme de M^{re} Harless, chef de l'Eglise protestante de Bavière.

TURQUIE.

On mande de Constantinople, le 9 octobre :

Des lettres arrivées de Brousse hier soir disent qu'environ 200 soldats turcs, conduits par un aide-de-camp du gouverneur et par vahi avant-hier non-seulement l'église, mais aussi l'évêché arménien-catholique, qu'ils ont escaladé.

Ils ont traîné dans les escaliers l'évêque revêtu de ses habits pontificaux, enfoncé les portes de l'église, profané les objets sacrés, frappé avec des sabres des prêtres, des hommes et des femmes, dont plusieurs furent blessés. La foule était immense.

Les catholiques grecs-arméniens et les catholiques étrangers criaient et protestaient contre ce sacrilège.

ITALIE.

On mande de Ravenne :

Hier a commencé définitivement le procès des membres de l'association si connue par ses crimes. Ils sont au nombre de 49, sous les accusations les plus graves. A parcourir la liste de ces assassins fameux, on voit accolés à la suite de chaque nom ces mots : coups de poignard, ou quelquefois coups de pistolet. Or, chacun de ces coups était presque toujours fatal. A eux seuls ils ont répondu pour 107 coups de couteau et 18 victimes, dont 8 morts.

Les débats du premier jour n'ont offert rien de bien intéressant ; il y a eu l'acte d'accusation et l'appel des témoins.

L'interrogatoire des accusés a été aussi commencé.

La curiosité du public se porte surtout sur l'attitude des accusés ; tous jeunes, presque tous beaux, de cette beauté sévère et mâle que les peintres sont habitués à donner aux Romagnols, ils répondent avec intelligence. Il faut dire que la plupart d'entre eux ont servi dans l'armée ; deux ont été officiers de volontaires.

Quoiqu'il n'y ait pas eu d'incident, on se demande quelle sera l'issue du procès.

ARRESTATION DE M. THIERS.

On lit dans le Figaro :

Nous devons, avant tout, prévenir nos lecteurs que nous donnons sous toutes réserves la nouvelle suivante, que nous connaissons depuis hier matin, et à laquelle nous avons fait allusion, hier, dans un post-scriptum des Echos de Paris.

M. Thiers serait prisonnier de brigands, qui se seraient emparés de sa personne dans les environs de Montefiascone.

Encore une fois, nous ne voulons pas croire à ce bruit, mais nous ne serions pas le Figaro si nous ne tenions pas nos lecteurs au courant de tout ce qui se dit.

Hier matin, nous avons reçu un télégramme ainsi conçu :

Figaro, 26, rue Drouot.

Thiers pris par brigands dans forêt de chênes ; arrêté à Montefiascone.

MICHEL.

En présence de cette nouvelle, quelque invraisemblable qu'elle parût, nous envoyâmes immédiatement un reporter qui, dans le cas où l'événement serait faux, devait nous adresser un courrier d'Italie, nouvelles politiques, artistiques, etc. Nous nous contentâmes d'enregistrer le fait par le post-scriptum qu'on a lu.

Hier soir, nous reçûmes la lettre suivante, que nous reproduisons textuellement et qui semblerait donner raison au télégramme :

« Monsieur le rédacteur,

Il est plus que probable que le Figaro est déjà informé de l'arrestation de M. Thiers. En tout cas, je puis lui donner des détails que je tiens de la bouche même de M. Sacerdotti, le dernier qui l'a vu.

M. Thiers avait manifesté avant-hier le désir de visiter le lac de Bolsena. Hier matin, une voiture attelée de deux chevaux vint le prendre à son hôtel. Il était accompagné de M. Sacerdotti dont il avait fait la connaissance depuis quelques jours. M. Sacerdotti est un négociant en soieries des plus considérés de notre pays, sa famille est des plus honorables et personnellement il jouit de la considération de tous.

Fort gai, selon son habitude, M. Thiers causa tout le long de la route, questionnant de temps en temps le cocher qui le conduisait, et un apprenti cocher placé à côté de lui sur un siège.

Le lac fut visité en détail, on parla de la malaria qui y règne, des anguilles qui y fourmillent et l'on déjeuna.

Après le déjeuner, M. Thiers voulut visiter des colonnes de basalte qui se trouvent placées sur une hauteur vis-à-vis du lac. Il faut dire que la route traverse une ancienne forêt de chênes, qu'on a éclaircie à droite et à gauche à cause des bandits qui s'y cachaient pour attaquer les voyageurs.

La voiture se mit en marche sur la montée qui conduit à Montefiascone et comme le soleil était ardent, que l'équipage roulait doucement, M. Thiers s'endormit tout en causant. M. Sacerdotti, sans faire arrêter la voiture, descendit afin de soulager de son poids les chevaux qui marchaient péniblement. Il suivit à quelques pas en fumant son cigare.

Arrivé à l'angle formé sur la route par une sorte de butte boisée de chênes énormes, M. Sacerdotti perdit la voiture de vue. Persuadé qu'il allait la rattraper, il ne changea rien à son pas; il entendait du reste parfaitement le bruit des roues qui faisaient craquer sur le gravier.

Tout-à-coup, il sembla à M. Sacerdotti que la voiture roulait plus vite; il se mit à courir pour appeler le cocher qu'il pensait ne pas l'avoir vu descendre. Dès qu'il eut tourné la route, quelle ne fut pas sa surprise de voir la voiture à une énorme distance, roulant au triple galop.

Il voulut courir, mais il fut bientôt hors d'haleine et dut renoncer à sa poursuite. A bout de forces, il reprit cependant à pied le chemin de Bolsena et vint annoncer la fatale nouvelle.

Il résulte de l'enquête commencée, que le cocher qui a conduit M. Thiers est étranger à Bolsena; les domestiques ont déclaré qu'ils n'avaient jamais vu la voiture qui l'a emmené. Le doute n'est plus possible, l'illustre homme d'Etat est prisonnier de brigands qui le retiennent chez eux pour en exiger sans doute une rançon.

Agréez.

MARCELLO MARATTA.

Dernière nouvelle.— Au moment de mettre sous presse, nous recevons un nouveau télégramme par lequel on nous affirme que M. Thiers aurait informé sa famille qu'il était retenu par les brigands qui, du reste, étaient pleins d'égards pour lui et débattaient, au moment même où il écrivait, le prix de sa rançon.

Toujours sous toutes réserves.

Demain, s'il y a lieu, de nouveaux détails.

Les dépêches de ce matin nous fournissent les renseignements suivants, qui ne tombent pas d'accord avec la rumeur du Figaro :

« La nouvelle donnée par le Soir que M. Thiers a été invité à quitter l'Italie, est dénuée de fondement. »

Florence, 16 octobre.

M. Thiers continue à visiter les établissements publics. Il assistait hier soir à la représentation d'Aida. Il partira d'ici dimanche. »

Nouvelles militaires.

L'Avenir militaire, qui discute avec beaucoup de soin toutes les questions et toutes les mesures qui se rattachent à l'organisation de l'armée du territoire, traite aujourd'hui un point qui n'a pas été mis suffisamment en lumière : la différence qui existe entre l'armée territoriale et l'ancienne institution des gardes nationales :

« Le principe qui domine, à nos yeux, le problème de l'armée territoriale, c'est qu'à l'avenir toutes les forces militaires de la France doivent être à la disposition du ministère de la guerre. Il n'en avait point été ainsi jusqu'à ces dernières années, et chacun sait qu'à côté de l'armée régulière existait en France, depuis la fin du dix-huitième siècle, une autre armée qui, avec des vicissitudes diverses, sous le nom de garde nationale, obéissait aux ordres du ministère de l'intérieur. Le rôle de la garde nationale dans notre histoire intérieure est considérable. En maintes circonstances, les milices citoyennes, nous le reconnaissons, ont contribué au maintien de l'ordre dans notre pays et ont su le défendre avec une énergie et un patriotisme admirables; mais l'équité commande d'ajouter que, dans un plus

grand nombre de cas, elles ont aidé au développement de l'esprit révolutionnaire et engagé contre l'autorité légale des luttes impies et sanglantes.

L'expérience à jamais douloureuse de la Commune, en 1871, a ouvert sous ce rapport les yeux aux plus optimistes, et lorsque, six semaines après la reprise de Paris par les troupes de Versailles, la question des gardes nationales fut posée devant la Chambre, il y eut, à peu de choses près, unanimité pour en demander le désarmement et la dissolution. Seul, M. Thiers résista; mais il est permis de penser que son attitude était plutôt dictée par des considérations d'ordre public que par une sympathie réelle en faveur de l'institution. Depuis, les gardes nationales ont disparu en France, et le nombre est très-petit de ceux qui pensent qu'il peut y avoir une utilité quelconque à les y rétablir. »

Le moyen le plus efficace pour empêcher les gardes nationales de reparaître est d'en absorber le principe et d'imprimer une impulsion vigoureuse à l'organisation de l'armée territoriale. Dans la dernière guerre, que d'habitants des pays envahis ne savaient pas tenir un fusil ! Il faut que l'armée territoriale modifie nos mœurs et nos habitudes à cet endroit.

Chronique locale et de l'Ouest.

Voici la liste des régiments désignés pour recevoir les volontaires d'un an du département de Maine-et-Loire :

418^e de ligne, en garnison à Saint-Denis.
424^e et 428^e de ligne, à Paris.
28^e bataillon de chasseurs à pied, à Dax (Landes).

41^e cuirassiers, à Lyon.
49^e dragons, à Moulins.
2^e chasseurs à cheval, à Tours.
42^e hussards, à Saint-Germain-en-Laye.
37^e d'artillerie, à Bourges.
4^e régiment du génie, à Versailles.
4^e escadron du 1^{er} régiment du train des équipages, à Châteauroux.

40^e section d'infirmiers militaires, à Rennes.

La section des infirmiers est réservée aux élèves en médecine et en pharmacie qui réunissent les conditions prescrites.

Peuvent s'engager dans le 32^e, en garnison à Angers, les engagés de la Seine, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord.

Peuvent s'engager dans le 40^e cuirassiers, également en garnison à Angers, les engagés de la Seine, du Rhône, d'Eure-et-Loir, de l'Orne, de la Mayenne, de la Sarthe, du Loiret, de Loir-et-Cher, de la Haute-Vienne, de la Finistère, du Morbihan, de la Vendée, de la Loire-Inférieure, de la Manche, de l'Indre, des Deux-Sèvres, de la Vienne, d'Indre-et-Loire, de la Gironde, de la Charente-Inférieure, des Landes, des Basses-Pyrénées, de l'Yonne.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Le conseil général de Maine-et-Loire se réunit lundi prochain 19 octobre.

Cette session est de beaucoup la plus importante de l'année.

On y vérifie les comptes de l'année écoulée, et on y arrête ceux de l'année qui va suivre.

Comme par le passé, les séances sont publiques et ont lieu à la Préfecture dans l'après-midi.

Le sieur P..., de notre ville, s'est pendu hier à son domicile.

On ignore la cause de ce suicide.

Ligne de Sablé à Châteaubriant.

A la date du 26 septembre dernier, M. le ministre des travaux publics a notifié à M. le préfet de la Sarthe la décision suivante :

« Le tracé que la Compagnie propose entre Sablé et Châteaugontier n'a été critiqué par personne pendant l'enquête. Il se soude à la ligne de Laval à Angers à 9,769 mètres en avant de la gare de Châteaugontier et forme sur cette longueur tronçon commun à deux voies avec cette ligne.

MM. les ingénieurs du service du contrôle proposent d'approuver purement et simplement le projet de cette section.

En ce qui concerne la section de Châteaugontier à Châteaubriant, le tracé de l'avant-projet passait par Craon, Renazé et

Pouancé. Le tracé de la Compagnie en diffère essentiellement; il forme un tronçon commun à deux voies avec la ligne d'Angers jusqu'à Segré, sur une longueur de 23,745 mètres, et c'est seulement à partir de Segré qu'il se porte vers Pouancé où il retrouve le tracé de l'avant-projet.

La modification projetée par la Compagnie a été vivement combattue par le département de la Mayenne; elle a été au contraire accueillie avec une grande faveur par les départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et de la Sarthe. Le département d'Ille-et-Vilaine, qui n'a point été consulté sur l'enquête, l'a également appuyé par l'organe de son Conseil général.

MM. les ingénieurs du service du contrôle, qui penchent visiblement dans leurs rapports pour la conservation du tracé par Craon, proposent finalement d'adopter le tracé par Segré, conformément à l'avis de la grande majorité des intéressés, mais en imposant à la Compagnie l'obligation de construire un embranchement pour desservir Craon.

Vous appuyez, monsieur le Préfet, les propositions de la Compagnie, mais en réclamant l'exécution d'un embranchement pour la desserte de la ville de Craon, et en insistant pour que les travaux de Sablé à Châteaubriant soient entrepris immédiatement.

Le Conseil général des ponts et chaussées, sous les yeux duquel j'ai placé le dossier de l'affaire, après avoir entendu, en leurs explications verbales, les représentants des départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire, a émis l'avis qu'il y avait lieu d'approuver les projets de tracé et de terrassements présentés par la Compagnie pour l'exécution des lignes de Laval à Angers et de Sablé à Châteaubriant, mais sous la condition que cette Compagnie construira un embranchement de Chemazé à Craon.

La Compagnie, entrant dans la voie d'une juste transaction en vue de désintéresser le département de la Mayenne, a présenté un projet de cet embranchement que j'ai fait mettre aux enquêtes.

L'instruction terminée, j'ai soumis à la Compagnie un projet de convention portant concession de l'embranchement de Chemazé à Craon aux clauses et conditions de la convention du 4 juillet 1868 et sans aucune augmentation des subventions fixées par ladite convention (art. 2).

Je lui ai fait connaître en même temps que j'attendrais, pour approuver le nouveau tracé par Segré, que cette convention préparée en vue d'assurer l'exécution immédiate de l'embranchement sur Craon ait été signée.

Enfin, j'ai appelé son attention sur l'urgence qu'il y avait à commencer les travaux des lignes de Sablé à Châteaubriant et de Laval à Angers pour les terminer dans les délais prévus.

La Compagnie ne m'a pas encore répondu, mais, pour éviter toute perte de temps et lui permettre de commencer les travaux sur la partie des tracés qui n'ont soulevé aucune difficulté, j'approuve, conformément à l'avis du conseil des ponts et chaussées, les projets présentés par la Compagnie, d'une part entre Laval et Châteaugontier, d'autre part entre Sablé et Châteaugontier, sous les réserves adoptées par le Conseil, dans sa séance du 4 juin 1874, relativement aux stations et aux ouvrages d'art.

J'ai l'honneur, monsieur le préfet, de vous informer de cette décision, en vous priant d'en assurer l'exécution en ce qui vous concerne.

Je vous prie de vouloir bien la notifier à M. l'ingénieur en chef du service du contrôle, ainsi qu'à la Compagnie.

Je vous renvoie ci-jointes les pièces d'enquête que vous m'avez communiquées.

Recevez, etc.

Le ministre des Travaux publics,

Signé : E. CAILLAUX.

Faits divers.

Le Journal du Loiret revient sur le meurtre de Rebrechien, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

Disons que la victime n'a pas succombé tout d'abord à son affreuse blessure, comme nous l'avions fait croire les renseignements incomplets qui nous étaient parvenus.

M. Gauthier fils est âgé d'environ 30 ans; il avait été employé dans diverses adminis-

trations de chemins de fer, et depuis plusieurs années, s'était adonné à la culture. Il a été écroué à la prison d'Orléans.

La justice, comme nous l'avons dit, a immédiatement procédé à une enquête : on a retrouvé, sur le lieu du meurtre, un lambeau de chair informe et deux dents du malheureux Roux. Le fusil de chasse a été déposé au greffe du tribunal.

L'Impartial du Loiret donne les renseignements suivants sur ce meurtre :

« Gauthier fils, d'une nature sauvage, essentiellement irascible, et d'une violence extrême, une fois dégagé de l'étreinte de son adversaire, courut à son habitation en criant : Au secours ! on veut me tuer ! »

M. et Mme Gauthier, avertis par les cris furieux de leur fils, sortirent aussitôt, mais déjà celui-ci était entré dans la grange, y avait décroché son fusil et s'en retournait rapidement vers le champ de luzerne où le sieur Roux avait repris son labour.

Effrayés, le père et la mère se mirent à courir pour prévenir tout malheur, mais Gauthier fils, n'écoutant que sa colère, resta sourd à la voix de ses parents qui lui criaient : ne tire pas ! ne tire pas !

Arrivé près de Roux, il le visa et lui déchargea son arme en pleine figure. La malheureuse victime tomba sur le coup baignée dans son sang, tandis que son lâche agresseur s'enfuyait dans la direction de Neuville.

L'infortuné Roux a succombé samedi à la suite de ses horribles blessures; il a été conduit dimanche à sa dernière demeure accompagné de tous les habitants de Rebrechien.

Sa mort est un deuil pour toute la commune où le pauvre laboureur laisse une veuve et six enfants. »

Un fait touchant relaté par le Peuple, de Saint-Affrique, prouve une fois de plus que l'égalité et la fraternité, deux vertus dont font tant de tapage les républicains, sont surtout pratiquées par les hommes de foi qui subissent l'influence moralisatrice de la religion.

Ces jours-ci, les ouvriers du Cercle catholique de Villefranche, désirant venir en aide à leurs camarades du Val-des-Bois, incendiés et sans pain, ont ouvert une souscription parmi eux, et, bien que pauvres et ne vivant que de leur travail, ils sont arrivés à réunir une somme de 200 fr.

Quand on a dressé la liste des offrandes, ceux des ouvriers auxquels leurs moyens avaient permis une plus grande largesse ont demandé que la liste mentionnât simplement le nom des donateurs, sans indiquer le chiffre respectif de la somme offerte.

N'est-ce pas là une délicatesse charmante ?

La scène se passe dans une ville du midi, pendant la défense nationale.

Le colonel des Panthères des Cévennes entre avec un de ses officiers chez une marchande de passementerie.

— Je voudrais du galon d'or, dit l'officier.

— Combien vous en faut-il ?

— Mais... ce qu'il en faut pour un capitaine.

— Ah, dit la marchande, en minaudant, c'est dommage que Monsieur ne soit pas commandant, nous avons là un métrage bien avantageux, qui aurait tout à fait été votre affaire.

— Vous dites que vous avez un métrage avantageux ? fait l'officier en réfléchissant... Diable ! Diable... Écoutez un peu, Cascarol, ajoutez-il en poussant le coude du colonel, est-ce que tu ne pourrais pas arranger cela avec Combescous ? J'ai bien envie d'être commandant, puisqu'il y a un métrage...

— Te, dit le colonel, au fait, puisqu'il y a un métrage, fais comme tu veux !

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 19 octobre 1874.

LA TOUR DE NESLE

Drame en 5 actes et 9 tableaux, de MM. Alexandre Dumas père et Gaillardet.

On commencera par :

Le bonhomme Jadis, comédie en un acte, d'Henri Murger.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. »/».

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la

Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la jaryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de

4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean ; M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BÉSSON, pharmacien, épicière, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	61	70	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	890	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	421	25	1
4 1/2 % jouiss. mars.	88	90	»	Crédit Mobilier.	333	25	1	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	625	»	17
4 % jouissance 22 septembre.	77	75	»	Crédit foncier d'Autriche.	537	50	»	Société autrichienne, j. janv.	697	50	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Chemins, 400 fr. p. j. août.	337	30	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	99	10	»	Est, jouissance nov.	535	»	2	Orléans.	298	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	220	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	916	25	3	Paris-Lyon-Méditerranée.	296	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	435	»	»	Midi, jouissance juillet.	636	25	5	Est.	293	50	»
— 1865, 4 % t. payé.	470	»	»	Nord, jouissance juillet.	1080	»	»	Nord.	304	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	304	»	»	Orléans, jouissance octobre.	865	»	12	Ouest.	292	50	»
— 1871, 3 % t. payé.	275	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	538	75	»	Midi.	294	»	»
Banque de France, j. juillet.	3963	»	15	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	905	»	»	Deux-Charentes.	265	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	542	50	»	Société Immobilière, j. janv.	35	»	»	Vendée.	245	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	482	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	233	75	»	Canal de Suez.	475	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	860	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
2 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, omnibus.
4 — 12 — — omnibus.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE THOMAS.

Les créanciers de la faillite du sieur René-Marie Thomas, marchand de chiffons aux Rosiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, le lundi 26 octobre 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

Le commis-greffier assermenté, (512) L. BONNEAU.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Genes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Au château de Saint-Maur,

Le lundi 26 octobre 1874, à une heure.

1^o Une coupe de bois-taillis, nommée la Coupe-du-Pré, âgée de neuf ans, contenant environ 6 hectares, dépendant de la terre de Saint-Maur.

2^o Et 94 peupliers, dans l'île, près le château de Saint-Maur. S'adresser, pour visiter les bois et pour tous renseignements, à M. LONCÈRE, garde de la propriété, au château de Saint-Maur, commune du Thourel. (513)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS, UN JARDIN

Situé à Saumur, place du Champ-de-Foire,

Contenant 10 ares 75 centiares, entouré de murs de trois côtés, joignant M. Ollivier de Laleu, M. Harrault, M. Loiseau, une rue nouvelle et le Champ-de-Foire.

S'adresser à M. ROBIN, à Terrefort, ou à M^e CLOUARD, notaire. (514)

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT,

Située sur les bords de la Loire, à quatre kilomètres de la station de Port-Boulet, commune de Chouzé-sur-Loire, comprenant une belle maison de maître, servitudes, vastes dépendances, terres, vignes, prés et bois ; le tout de la contenance de quarante hectares environ.

S'adresser, pour tous les renseignements, audit M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire). (500)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER
De suite, LA MAISON DE COMMERCE De M. MENIER Négociant-Distillateur A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉRIN, levée d'Enceinte, à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M^e CLOUARD, notaire. (314)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 20 octobre 1874, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison ou est décédée dame Julie-Lucile Allain, veuve de M. Athanase Peltier, propriétaire à Saumur, rue de Bordeaux, n° , à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. François-Charles Maubert, expert-comptable, demeurant à Saumur, agissant comme administrateur de la succession de ladite dame Peltier.

Il sera vendu :

Ameublements de salons, piano droit, ameublement de salle à manger, fauteuils Voltaire, fauteuils poufs, fauteuils antiques, chauffeuses, pendules, flambeaux Louis XV et autres, bahuts, commodes, secrétaires, glaces, tables de jeux, lits, belles couvertures, matelas, édredons, rideaux en soie et autres, couvertures, couvre-pieds, grande quantité de beau linge, un service damassé, un très-beau service en porcelaine, cristaux, 28 volumes (Encyclopédie), reliure antique, et beaucoup d'autres ouvrages, etc. ; beaucoup de vins rouge et blanc.

Une calèche, harnais, selles anglaises, un bon charriot à quatre roues, monté sur ressorts, bancs, tables et chaises de jardin, bascule, belle batterie de cuisine en cuivre, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, levée d'Enceinte,

Actuellement occupée par M^{me} de Loménie.

S'adresser rue du Champ-de-Foire, 14. (498)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur,

Le dimanche 8 novembre 1874, à midi,

1^o D'UNE MAISON, à Saumur, rue Royale, n° 32, occupée par M. Girault, boulanger. Revenu, par bail authentique, expirant le 25 décembre 1888, 1,100 francs.

Mise à prix... 12,000 fr.

2^o DU PRÉ DES CINQ-JEUX, situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, divisé en quatre lots et contenant en totalité 1 hectare 76 ares.

3^o De 61 ares 36 centiares de VIGNE, divisés en quatre lots, au canton de Montbaril, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

4^o D'UN MORCEAU DE VIGNE, au Clos-Pavé, même commune, joignant le chemin et contenant 16 ares 55 centiares.

5^o Et d'un autre MORCEAU DE VIGNE, aux Hautes-Sarondes, même commune, joignant aussi le chemin, contenant 18 ares 88 centiares.

S'adresser à M. ROUSTEAUX, négociant à Saint-Florent, ou à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (515)

Mairie d'Artannes.

VENTE D'ARBRES

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le 18 octobre prochain, à deux heures du soir, dans la salle de la Mairie d'Artannes, par devant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication de 130 pieds de peupliers, sur le terrain communal appelé les Buttes-de-la-Motte.

On pourra prendre connaissance du projet du cahier des charges au secrétariat de la Mairie, les jeudis et dimanches, de midi à deux heures.

Fait à Artannes, le 3 octobre 1874.

Le Maire,

(490) F. BOUTIN.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Avec écurie, remise, et un jardin d'agrément,

Située à Saint-Lambert, au pied de la Levée, près de la Mairie, à un kilomètre de la Gare.

S'adresser à M. CADIEU ou à M. ROBINEAU, son fermier, près la maison, chargé de la faire visiter, ou à M^e MÉHOVAS, notaire à Saumur.

DENTS

et dentiers complets, posés sans extraction des dents restantes, ni des racines ou chicots, et sans aucune souffrance. Aussi inaltérables qu'invisibles, ces dents broient tous les aliments, comme les dents naturelles.

Guérison, nettoyage, redressement, séparation, égalisation, extraction des dents.

M. ACHILLE, Dentiste de Paris, visible tous les jours, à son cabinet, à Saumur, 12, rue du Petit-Maurc, 12, à Saumur. (477)

UNE DAME VEUVE demande un emploi près d'une personne seule, monsieur ou dame. S'adresser au bureau du journal.

La Veloutine

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur et une beauté naturelles. Ch. FAY, inventeur, 9, r. de la Paix, PARIS Les meilleures poudres de riz sans bismuth sont vendues à fr. 50 c. la boîte.

AVIS

MAISON DE NOUVEAUTES

Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf, A SAUMUR.

M. Eug. BIZERAY

A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.

Se présenter de suite.

Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.